

MODULES DE PERFECTIONNEMENT A LA CREATION D'ENTREPRISE LES OBLIGATIONS FISCALES

Objectif global de l'action :

L'objectif des modules de perfectionnement est de consolider la démarche du créateur d'entreprise en mettant en adéquation sa stratégie, son plan d'action et ses besoins en financement au regard de la réalité du contexte de l'entreprise. La nécessaire polycompétence du chef d'entreprise doit être maîtrisée. En effet, en plus de son savoir faire technique, il doit maîtriser les indispensables complémentaires : des compétences commerciales, humaines, financières, et d'organisation.

Public visé :

Tout porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise dont le besoin en perfectionnement a été validé.
Tout dirigeant d'entreprise (ou son conjoint) d'une structure de -10 salariés.

Marché n°8902

Formation individualisée, inscription possible pour un ou tous les modules, obligations de suivre le module en entier
Dates : du 01.01.2008 au 31.12.2008 - Durée : 25 heures
La formation est organisée dès l'inscription au module de 8 personnes
Lieux : Maison de l'Emploi - 1 rue de la Fonderie à Molsheim

Démarche pédagogique

Méthode : interactive par travail de groupes, exposés de l'intervenant, mises en situation professionnelle, jeu de rôle.
Outils : supports individuels d'exercices, grilles d'analyse

Module 3 : OBLIGATIONS FISCALES

Identifier les différentes obligations fiscales et savoir les effectuer

L'impôt sur les sociétés

- . la notion du résultat :
- . les charges déductibles :
- . les plus ou moins values :
- . le calcul de l'IS :

La TVA

- . opérations imposables par nature
- . les divers régimes de TVA
- . les opérations imposables de plein droit
- . l'assujettissement total / partiel

Les impôts locaux

- . la taxe professionnelle : la base d'imposition, dégrèvement
- . la taxe foncière

Les autres taxes

Les taxes assimilées sur les salaires, la taxe d'apprentissage

Connaître l'ensemble des obligations sociales afférentes au chef d'entreprise

Le statut social de l'exploitant (TNS ou salarié), l'adhésion (volontaire / obligatoire) aux "Corporations", "Fédérations sectorielles" et "Chambres Syndicales".

Le statut du conjoint collaborateur

Le statut du collaborateur salarié

Le statut du salarié : CDI, CDD, CNE, Travail temporaire, le contrat d'apprentissage.

La réglementation sociale : Le code du Travail, la Convention collective

La représentation salariale : syndicale, DP, CE, CHSCT ...

Organisation contractuelle de la relation de travail, réglementation de la relation de travail, rupture de la relation de travail, les conflits du travail.

Le contrôle et la protection du travail : l'inspection du travail, la médecine du travail ...

POUR TOUTE INFORMATION

CAC au 03 88 15 58 68 - Mail : contact@cac-formation.com

Préinscription : www.cac-formation.com (aller à la rubrique "agenda des formations")